

DOCUMENT



U BAS-RHIN

REPUBLIQUE FRANCAISE

n° 19275

ARTEMENTALE
S SANITAIRES
IALES

Adresse Postale
B.P. 1028 F
67070 STRASBOURG CEDEX

Téléphone : 88.76.79.86

Cité Administrative

SERVICE : SANTE ET ENVIRONNEMENT

Réf. : N°DG/SR

ALIMENTATION EN EAU DESTINEE A
LA CONSOMMATION HUMAINE

Syndicat des Eaux de DRULINGEN
UDI S141 - S142

DESTINATAIRES

- . Monsieur le Sous-Préfet de l'arrondissement de SAVERNE
- . Monsieur le Président du Syndicat des Eaux de DRULINGEN
- . Monsieur le Directeur Départemental des Affaires Sanitaires et Sociales de MOSELLE
- . Monsieur le Directeur SAFEGE - Agence Rhin-Vosges
- . Monsieur le Président du Conseil Général du Bas-Rhin - Service de l'Equipement Rural
- . Monsieur le Directeur de l'Agence de l'Eau Rhin-Meuse,
- . Monsieur le Directeur du Laboratoire d'Hydrologie.

Une visite des installations a été réalisée le 25 Janvier 1995 en présence de MM. OSIER et STUTZMANN.



UDI S141 - SDE de DRULINGEN

1) PRESENTATION

Le Syndicat des Eaux de DRULINGEN alimente en eau 21 communes du Bas-Rhin - ADAMSWILLER - ASSWILLER - BAERENDORF - BERG - BETTWILLER - BURBACH - DRULINGEN - DURSTEL - ESCHWILLER - EYWILLER - GOERLINGEN - GUNGWILLER - HIRSCHLAND - KIRRBERG - LOHR - OTIWILLER - PETERSBACH - REXINGEN - SIEWILLER - STRUTH et WEYER, soit une population permanente de 7 932 habitants et constitue l'unité de distribution S141(*).

Il alimente en eau également 2 communes de MOSELLE adhérentes - HELLERING les FENETRANGE (environ 150 habitants) - VECKERSWILLER (environ 200 habitants) ainsi que POSTROFF (environ 200 habitants) qui achète l'eau au Syndicat.

TI-IAL-DRULINGEN qui dispose d'une ressource de mauvaise qualité, sera raccordée en 1995.

RIMSDORF, commune du Syndicat, est alimentée par le Syndicat Mixte de Production des Eaux de SARRE-UNION.

2) RESSOURCES EN EAU

Le Syndicat est alimenté en eau par 3 sources et deux forages (1966 et 1974) situées dans la vallée du Rebbach au nord du village de Graufthal (voir plan et schéma du réseau en annexes 1 et 2).

Les sources sont issues de la partie supérieure des grès vosgiens à la faveur de fractures qui affectent localement cette formation, les forages captent la même nappe plus en profondeur (enquête géologique réglementaire du BRGM du 07 Février 1977).

Ces 5 ressources ayant fait l'objet d'une déclaration d'utilité publique de leurs périmètres de protection en date du 31 Mars 1987 (cf. annexe 3) sont situées en zone forestière.

L'eau issue des sources est neutralisée et reprise avec l'eau des forages dans une bache pour être refoulée vers les 3 réservoirs de PETERSBACH.

De PETERSBACH, l'eau est distribuée vers les autres communes du Syndicat situées à l'ouest, soit directement, soit par l'intermédiaire de réservoirs (HIRCHLAND, KIRRBERG, GUNGWILLER, BERG) et station-relais (GUNGWILLER).

Il n'existe pas d'interconnexion avec des communes ou syndicats voisins.

(*) U.D. = ensemble de canalisations en continuité physique servant à distribuer de l'eau d'alimentation placée sous la responsabilité d'un maître d'ouvrage unique et délivrant une eau dont la qualité physico-chimique est homogène.

Les analyses de micropolluants (organohalogénés volatils et pesticides) réalisées en 1993 n'ont pas mis en évidence de problème particulier, seuls des hydrocarbures dissous ont été relevés sur le P2 sans qu'il puisse en résulter d'impact pour la santé publique.

La station de neutralisation présente de bons rendements (70 à 90 % d'élimination du CO₂, agressif) et n'appelle aucune observation particulière.

6) PROGRAMME D'ANALYSE

Le contrôle de la qualité des eaux doit être assuré conformément aux dispositions du décret du 3 Janvier 1989 et de l'arrêté préfectoral modifié du 7 Décembre 1990 qui prévoit pour le Syndicat des Eaux de DRULINGEN :

- 1 analyse RP (analyse bactériologique réduite + analyse physico-chimique complète) sur chacune des sources tous les 2 ans
- 2 ou 3 analyses P1 (analyse bactériologique complète + analyse physico-chimique sommaire) sur chacun des puits et en sortie de la station de neutralisation tous les ans.
- 1 analyse P2P (analyse physico-chimique complète) tous les 2 ans et 1 analyse P3 (micropolluants) tous les cinq ans aux forages et en sortie de station de traitement
- 27 analyses de type D (analyse bactériologique sommaire et analyse physico-chimique réduite) sur les réseaux (communes et réservoirs).

Un programme adapté réduisant le nombre d'analyses de fréquence du type tous les deux ans ou cinq ans difficile à gérer sera proposé à la collectivité.

CONCLUSIONS :

L'eau produite et distribuée par le Syndicat des Eaux de DRULINGEN présente une excellente qualité physico-chimique et une qualité bactériologique globalement bonne.

Néanmoins, on note une certaine dégradation ces 3 dernières années sur les eaux après traitement, et sur certains réservoirs (GUNGWILLER, BERG, KIRRBERG) et réseaux du secteur nord-ouest du Syndicat.

Le maintien d'un entretien régulier des ouvrages et certains travaux de rénovation sur les réservoirs devraient se concrétiser par une disparition de ces contaminations en 1995-1996.

Dans le cas contraire, la mise en place d'un dispositif de désinfection sur le site de production ou en réseau devra être envisagé.

UDI S142 - RIMSDORF

Cette commune de 251 habitants située en limite nord-ouest du Syndicat est alimentée en eau par le Syndicat Mixte de Production des Eaux de SARRE-UNION.

L'eau produite est captée par un nouveau forage à VOELLERDINGEN qui délivre une eau d'excellente qualité bactériologique et physico-chimique.

Le détail des analyses réalisées depuis 1987 figure en annexe 7. Quelques faibles contaminations relevées en 1993 dues très certainement à la mise en service du nouveau forage, ont disparu en 1994.

Strasbourg, le 02 Mars 1995

Le Technicien Sanitaire



Daniel GIRAL